

1. L'an mil six cent soixante sept et le seizième jour du
2. mois de mars après-midi à Thiézac place del Pompét
3. fut présent en personne Pierre ANDRIEU boucher dudit
4. lieu lequel de gré etc. a vendu etc. à Jean BENECH cordonnier
5. dudit lieu présent etc. toutes les peaux des veaux de lait bonnes
6. et marchandes qu'il achètera ou aura de son particulier la présente année
7. à raison de treize pour douze et ce moyennant le prix et
8. somme pour chaque douzaine desdites peaux de trente sols tournois
9. en déduction du prix desquelles ledit ANDRIEU a reçu ci-devant
10. ces présentes dudit BENECH la somme de onze livres tournois dont
11. comme content quitte etc. et le surplus du prix desquelles
12. ledit BENECH se paiera de trente sols de chaque douzaine et le
13. surplus sera tenu payer audit ANDRIEU, ainsi a été accordé
14. promis et juré etc. renoncé etc. obligé leurs biens etc. cour etc. une etc.
15. n'être admis etc. présent à ce Jean MARGERIT marchand dudit
16. lieu soussigné avec les notaires royaux et de Jean DESPRATS fils à Jean
17. dudit Thiézac qui n'a signé de ce requis.